



LE 20 Octobre 2020

**Objet** : Coronavirus COVID-19

Madame, Monsieur,

Depuis le 08 octobre, le département de la Mayenne est classé en zone alerte, ce qui confirme une circulation active du virus. Dans ce contexte, nous devons réagir afin de protéger vos proches.

En accord avec les représentants du Conseil de la Vie Sociale, et dans le cadre du dernier protocole national, nous devons réduire les risques de contamination au sein de l'établissement.

Les sorties individuelles des résidents seront donc réduites aux sorties exceptionnelles : rendez-vous médicaux importants, sépulture dans le cadre familial. Si, pour des cas particuliers, vous prenez la décision de maintenir la sortie pour votre proche, nous devons, alors, mettre en place, dès son retour, un confinement en chambre pendant 7 jours.

D'autre part, nous devons assurer au sein de l'établissement le respect de l'application des gestes barrières et principalement le port du masque, y compris dans la chambre du résident. Effectivement, à ce jour, certaines familles ne gardent pas le masque en permanence, le risque de contaminer le résident est très important.

Dès que possible, nous allons mettre en place un agent à l'accueil qui sera chargé de vous accueillir, de limiter le nombre de visiteurs à 2 personnes par résident et par jour, et de veiller aux gestes barrières.

Ainsi, nous demandons aux professionnels de veiller au respect du port du masque dans la chambre du résident ; si ce n'est pas le cas, nous sanctionnerons ces visiteurs par une interdiction de visites pendant 15 jours.

Nous avons bien conscience que ces mesures sont difficiles, mais nous devons préserver la santé de vos proches, tout en maintenant les relations familiales.

Vous remerciant très sincèrement de votre compréhension,

Veillez recevoir Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Birgit BLANCHET  
  
Directrice

**P.S : merci de transmettre ce courrier à tous les membres de votre famille**